FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8

TEL (514) 798-1988
FAX (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE E

Le 8 avril 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4100-2019 AQCIE-FCEI-OC - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2020-2021
RÉPLIQUE DU ROEÉ AUX COMMENTAIRES D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS
n/d : 1001-125

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de commentaires d'Hydro-Québec relativement aux demandes de remboursement de frais déposées dans le dossier mentionné en rubrique (C-HQD-0046).

Dans ladite lettre, Hydro-Québec mentionne que les demandes de frais du ROEÉ, de SÉ-AQLPA et de l'AHQ-ARQ représentent 65% des frais demandés par les participants autres que les co-demandeurs dans le présent dossier, et que ces frais « se démarquent de façon substantielle, sans justification apparente ».

De prime abord, le ROEÉ fait valoir que sa demande de remboursement de frais est représentative du travail nécessaire effectué par son procureur et ses analystes, qu'elle est raisonnable et qu'elle ne représente que 10% de l'ensemble des frais des co-demandeurs et des autres participants au présent dossier.

Notons aussi que nous avons pu prendre connaissance des commentaires du procureur de l'AHQ-ARQ (C-AHQ-ARQ-0008). Nous sommes en accord avec l'essentiel de l'analyse et des conclusions de ce participant[1], surtout lorsque il est mentionné que :

[1] Toutefois, nous sommes d'opinion que ce n'est pas seulement l'AHQ-ARQ, SÉ-AQPLA et le ROEÉ qui ont fait un travail important en ce qui concerne les suivis lors de deuxième volet du dossier au mois de janvier dernier.

> « L'AHQ-ARQ déplore le fait que le Distributeur ait choisi de ne présenter qu'un argument purement « arithmétique » en guise de commentaire sur les frais réclamés par certains participants dont l'AHQ-ARQ, alors qu'une analyse simple aurait permis de dévoiler diverses évidences apparentes sur certains facteurs pouvant expliquer les différences entre les frais demandés par les divers participants. »

Par exemple, le ROEÉ s'étonne qu'Hydro-Québec questionne la justification des frais du ROEÉ puisqu'elle a elle-même reconnue la contribution du ROEÉ au présent dossier au paragraphe 3 de sa réplique aux commentaires des participants (C-HQD-0043). En effet, le travail de recherche effectué par l'équipe du ROEÉ a permis d'identifier un important suivi concernant la disposition du compte de frais reportés pour événements imprévisibles en réseaux autonomes qu'Hydro-Québec avait négligé d'identifier suite à la demande de la Régie de l'énergie.

De manière plus globale, le ROEÉ réitère qu'il a participé à tous les aspects du dossier, allant des questions de procédure, de processus et de recevabilité jusqu'au traitement des suivis. Cette participation a demandé notre présence à la Régie à trois reprises, de la recherche sur des questions juridiques et réglementaires, ainsi que la préparation d'arguments et de commentaires oraux et écrits »[2]

Enfin, le ROEÉ souligne en particulier que les enjeux du dossier, surtout en ce qui concerne la recevabilité de la demande tarifaire et l'impact du projet de loi 34 sur l'exercice des compétences de la Régie, étaient de nature fondamentale. Ils engageaient directement l'intérêt du ROEÉ et de ses groupes membres en ce qui concerne la régulation publique de l'énergie au Québec et nécessitaient une participation soutenue de la part de l'intervenant.

Le ROEÉ demande donc respectueusement à la Régie de ne pas retenir les commentaires d'Hydro-Québec et de bien vouloir accueillir sa demande de remboursement de frais telle que soumise le 25 mars dernier (C-ROEÉ-0007 et C-ROEÉ-0008), jugeant sa participation utile et les frais demandés raisonnables et nécessaires.

.

Veuillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

[2] C-ROEÉ-0007

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc : (courriel seulement)
Me Pierre Pelletier, AQCIE
Me André Turmel, FCEI
Me Éric McDevitt David, OC
Me Simon Turmel, HQ
Me Jean-Olivier Tremblay, HQ
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ